

RAPPORT  
ANNUEL  
**2013 2014**  
1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014



ORDRE DES  

---

**TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS**  

---

DU QUÉBEC

## ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

720-1265, rue Berri, Montréal, QC H2L 4X4

Tél. : 514-845-3247 ou 1 800 561-3459

Télec. : 514 845-3643

Courriel : info@otpq.qc.ca

 [facebook.com/technologuesprofessionnels](https://facebook.com/technologuesprofessionnels)

 [twitter.com/otpq](https://twitter.com/otpq)

[www.otpq.qc.ca](http://www.otpq.qc.ca)

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ordre des technologues professionnels du Québec

Tirage : 300

Reproduction autorisée avec la mention de la source

### MISSION

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

### ORIENTATIONS

Assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

### TITRE RÉSERVÉ

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc.A.), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine de sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

### COMPÉTENCES

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

### SECTEURS TECHNOLOGIQUES

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papiers, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement et orthèse-prothèse.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 1703-5651

## Table des matières

Rapport du président .....	4
Rapport des élections 2014 .....	6
Rapport des activités du Conseil d'administration .....	6
Rapport des activités du Comité exécutif .....	7
Rapport des comités .....	9
Rapport de la syndic .....	14
Rapport des auditeurs indépendants .....	17
Résultats .....	17
Évolution des soldes de fonds .....	18
Bilan .....	18
Flux de trésorerie .....	18
Notes complémentaires .....	19
Renseignements complémentaires .....	21
Composition du Conseil d'administration, des comités et du personnel .....	21
Tableau des membres .....	22
Répartition des membres .....	22
Cotisation .....	22
Prévisions budgétaires 2014-2015 .....	23

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le trente-troisième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

**M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée**

Québec, juin 2014

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée  
Ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles et  
Ministre de la Justice  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2013-2014 (1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

**Alain Bernier, T.P.**

Montréal, juin 2014

---

Monsieur Jean-Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2013-2014 (1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

**Alain Bernier, T.P.**

Montréal, juin 2014

# Rapport du président

Après deux dépôts (un en mai 2012 et un autre en juin 2013) d'un projet de loi modifiant *diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*, d'une consultation particulière tenue en novembre 2013 par le gouvernement et d'une élection qui a élu un autre gouvernement en 2014, l'Ordre s'attend à ce que la nouvelle ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles relance rapidement le projet de loi. Nous avons jugé utile et pertinent toutefois de demander des garanties relatives au processus afin de s'assurer que tous les acteurs et intervenants concernés agissent de bonne foi et avec diligence en raison de l'historique vécu par l'Ordre dans ce dossier interprofessionnel depuis plus de 20 ans.

Nous avons eu une consultation particulière en novembre 2013 et avons proposé au gouvernement une entrée en vigueur séquentielle de la Loi. « Chacune des lois professionnelles qu'on retrouve dans ce projet de loi doit entrer en vigueur au fur et à mesure que des ententes d'autorisation d'actes ou d'activités aient été convenues avec notre Ordre professionnel » avait résolu unanimement notre Conseil d'administration lors de sa réunion de décembre dernier. Nous avons transmis une résolution du Conseil d'administration à cet effet à l'Office des professions, d'ailleurs. Dans une lettre datée du 21 février 2014, l'Office des professions s'est déclaré en faveur d'une telle mesure. L'Office des professions prévoit aussi la possibilité d'instaurer un mécanisme (comité interprofessionnel rattaché à l'Office) dont la fonction serait essentiellement de favoriser une application harmonieuse des règlements d'autorisation d'actes. L'Ordre des technologues professionnels du Québec offre toute sa coopération pour mettre sur pied dans des délais raisonnables ce mécanisme, une suggestion « porteuse de garanties positives pour l'atteinte des objectifs d'intérêt public liés à l'application de la réglementation d'autorisation d'actes. » Les règlements d'autorisations d'actes sont indissociables de ce projet de loi. Ainsi, bientôt, pour poser des actes qui sont du ressort d'une de ces cinq lois professionnelles il faudra être membre du système professionnel québécois avec toutes les obligations et devoirs que cela comporte. C'est ce qu'on appelle la professionnalisation et responsabilisation des personnes réalisant des actes à risque de préjudice du domaine des sciences appliquées, comme c'est le cas présentement dans le vaste secteur de la santé et des services sociaux puisque pour traiter ou soigner un patient il faut obligatoirement être membre du système professionnel québécois.

L'Office des professions du Québec devrait considérer ce projet de loi modifiant *diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées* comme prioritaire. Il faut également que la nouvelle ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles comprenne bien l'urgence et les enjeux d'adopter ce projet de loi qui permettra une gestion efficiente de cette main-d'œuvre hautement qualifiée et une meilleure protection du public dans l'intérêt général de la société québécoise.

La finalisation de ce dossier constitue une priorité centrale du plan de travail de l'Ordre, qui continue à remplir activement et consciencieusement ses diverses obligations du Code des professions.

## MOBILITÉ INTERNATIONALE

Durant l'exercice financier l'Ordre a poursuivi ses efforts et continué ses entretiens avec les représentants du gouvernement français dans le cadre de l'Entente cadre France-Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre. Nous vous rappelons que nous avons signé le 21 juin 2011 une première entente sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Nous vous rappelons aussi que l'Ordre avait tenu trois rondes de négociations en 2012 avec les représentants des différents ministères concernés. Nous avons poursuivi en 2013 ces travaux avec d'une part notre comité des examinateurs pour l'analyse de nombreux programmes entre le Québec et la France et d'autre part avec les représentants attirés de la France. En juin 2013, l'Ordre a déposé un projet de règlement

sur la délivrance des permis de l'Ordre en vertu de l'Arrangement conclu avec le ministre français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et avec la ministre française de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. En tout, 23 diplômes ont été reconnus globalement équivalents et admissibles à l'obtention d'un permis de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Puis, en décembre 2013, l'Ordre a rencontré à Paris les représentants des différents ministères concernés pour compléter d'autres analyses comparatives et signer des avenants regroupant 14 diplômes supplémentaires. L'Ordre a convenu avec l'Office des professions de regrouper tous les diplômes reconnus (37 diplômes au total) comme globalement équivalents depuis 2011 en un seul règlement.

Nous prévoyons être en mesure de terminer les travaux avec le gouvernement français et ses différents ministères pour l'ensemble des secteurs technologiques d'ici la fin du prochain exercice financier.

## SECTIONS

### Section de l'Outaouais

Cette année, comme projet majeur, la section de l'Outaouais a développé son site web [www.otqp-outaouais.ca](http://www.otqp-outaouais.ca). Elle a tenu six réunions du Conseil d'administration. En décembre 2013, les membres de la section socialisaient lors d'une dégustation de bières et fromages.



Le conseil d'administration de la section régionale de Québec

## Section de Québec

L'année active de la section de Québec a débuté avec la visite technologique de l'entreprise Raquettes GV située à Wendake. Par la suite, s'est tenue l'Assemblée générale annuelle en mai 2013. Les participants ont pu profiter de la conférence ONETOPICK, de l'idée à la réalisation. En octobre 2013, la présidente, Valérie Rousseau, T.P., participait au tournage d'une courte vidéo sur le rôle des technologues en génie industriel à visionner sur le site web de la section [www.otpq.org](http://www.otpq.org). Finalement, la présidente a remis une bourse d'étude de 1 000 \$ au nom de l'OTPO à Benoît Genest, étudiant en génie mécanique au Cégep Limoilou. Le conseil d'administration de la section de Québec de l'OTPO s'est réuni à cinq reprises durant cette période.

## Section du Bas – Saint-Laurent

La section du Bas – Saint-Laurent a tenu quatre réunions maintenant l'intérêt envers les affaires de l'Ordre. En mai et en octobre 2013, un membre du conseil d'administration de la section supervisait la tenue des examens du Programme de développement professionnel.

## COMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dans le but de maintenir ses bonnes relations avec différentes organisations, l'Ordre a participé, en y tenant un stand, au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) en avril 2014. C'est dans la même optique que l'Ordre a été présent au *Salon affaires municipales*, qui s'est tenu à Québec à la fin septembre 2013, sous l'égide de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). L'Ordre a reconduit son entente avec l'organisation du concours *Science on tourne!* en commanditant le Prix de l'ingéniosité.

L'Ordre a procédé à la refonte de son site web. Le graphisme et la disposition du menu ont été révisés. Par la même occasion, le contenu du portail étudiant a été bonifié, laissant plus de place aux partenaires du monde de l'éducation, aux cégeps notamment.

Enfin, comme à chaque année, se sont tenues les sessions d'examen portant sur le Code de déontologie, la tenue des dossiers et le fonctionnement du système professionnel québécois.

## CONCOURS SCIENCE, ON TOURNE!

Associé au concours *Science, on tourne!* depuis plusieurs années, l'OTPO y remet le prestigieux Prix de l'ingéniosité accompagné d'une bourse de 1 000 \$. Le Prix de l'ingéniosité 2014 a été décerné à Antoni Tremblay du Cégep Limoilou pour son engin le « torsion-aire ». Cet engin se distinguait par sa simplicité de fonctionnement et la qualité de son assemblage, entre autres. C'est avec le soutien de Sylvain Rousseau, enseignant en techniques de génie mécanique qu'Antoni Tremblay s'est démarqué.



Antoni Tremblay et Yvon Germain, T.P.

## RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

La Rencontre annuelle des T.P., se déroulant à Québec le 28 septembre 2013, fut animée. Ces divers ateliers ont renseigné nos membres mordus de la recherche technique.

- Code du bâtiment, partie 9, omissions et mauvaises interprétations
- Développement de nouveaux matériaux nanostructurés par mécanosynthèse, applications aux batteries Li-ion et aux anodes inertes pour la production d'aluminium
- L'ISOLGUIDE, l'outil web au service de l'industrie



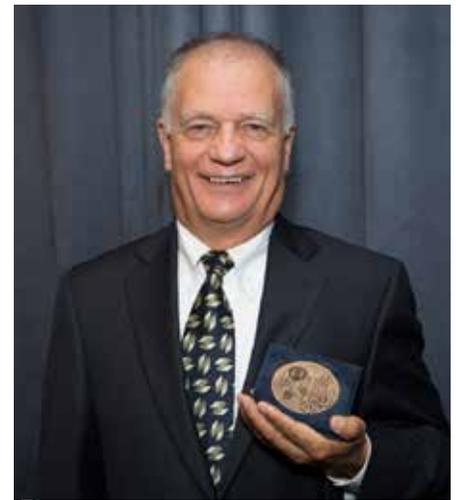
Le T.P. Serge Simard dans le feu de l'action

- Management de projet et les certifications PMI© (Project Management Institute)

Au repas du midi, Raymond Pelletier, T.P., recevait une toile de la peintre Sonia Maltais en guide de remerciements pour ses nombreuses années de bénévolat au Conseil d'administration.

## MÉRITE DU CIQ

La médaille du *Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec* a été décernée à Gilles Cardinal, T.P., pour souligner son amour de la profession, sa persévérance, sa polyvalence et son enthousiasme débordant à partager et à transmettre ses connaissances aux gens avec lesquels ils travaillent et surtout à la relève, aux jeunes diplômés en agroalimentaire. Le membre Gilles Cardinal a un parcours diversifié qui lui a permis d'acquérir une expérience technologique lui donnant une vue d'ensemble sur le monde agroalimentaire. Il a exercé dans différents secteurs : animal, végétal et grandes cultures. Il a occupé divers postes au sein d'organismes, de ministères, de coopératives et d'entreprises privées. Il a participé à l'instauration d'entrepôts à grains, au développement du marché du blé au Québec, à l'implantation de systèmes de contrôle des inventaires, à la mise en place de système informatisé de production pour les meuneries. Gilles Cardinal, T.P., a également été décoré de plusieurs prix et de plusieurs distinctions tout au long de sa carrière, dont le Prix du Grand coopérateur.



Gilles Cardinal, T.P.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

# Rapport des élections 2014

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1<sup>er</sup> janvier et 15 février 2014.

Trois postes dans la région 03, 12 étaient en élection.  
Deux postes dans la région 16 étaient en élection.

Dans la région 03,12, trois candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.  
Dans la région 16, deux candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

## Rapport des élections 2014 des administrateurs du Conseil d'administration de l'OTPO

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
<b>03,12 Capitale-Nationale (3)</b>	Bernard Gaudichon, T.P.	Stéphane Drapeau, T.Sc.A.	Stéphane Drapeau, T.Sc.A.
	Richard Legendre, T.Sc.A.	Richard Legendre, T.Sc.A.	Richard Legendre, T.Sc.A.
	Laval Tremblay, T.P.	Laval Tremblay, T.P.	Laval Tremblay, T.P.
<b>16 Montérégie (2)</b>	Michel Langelier, T.P.	Michel Langelier, T.P.	Michel Langelier, T.P.
	Patrick Sullivan, T.P.	Patrick Sullivan, T.P.	Patrick Sullivan, T.P.

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil d'administration a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre, décembre 2013 et en mars 2014. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :

- d'adopter le projet de Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour donner effet aux arrangements conclus par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles tel que présenté;
- de nommer Paul Thérioux, T.P., membre du Comité d'assurance responsabilité professionnelle;
- de nommer Guy Huneault, T.P., membre du Conseil de discipline en remplacement de Ian Lévesque, T.P., qui a remis sa démission;
- de nommer Jean-Pierre Bertrand, membre du Comité d'évaluation du travail des syndicats;
- de renouveler le mandat de Gervais Lessard, au sein du Comité de révision pour la période du 7 juin 2013 au 6 juin 2014 respectant les dispositions du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 123.3 du *Code des professions*;
- de nommer Mélissa Côté-Laforge, T.P., membre du Comité des examinateurs en remplacement de Nicholas Archambault, T.P., qui a remis sa démission;
- de nommer Mathieu Saint-Jean, T.P., membre du Comité d'inspection professionnelle en remplacement de Serge Toutant, T.P., qui a remis sa démission;
- d'adopter la composition et les mandats des comités de l'Ordre suivants : Comité des examinateurs, Conseil de discipline, Comité de révision des plaintes, Comité des prix de l'Ordre, Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat, Comité d'assurance responsabilité professionnelle;
- par amendement, de modifier la proposition principale B-1855-2004 de la façon suivante :  
CONSIDÉRANT QUE des entreprises détenues en tout ou en partie par des technologues professionnels embauchent des non-membres et des membres de l'Ordre pour effectuer l'inspection préachat;  
d'adopter que les non-membres et les membres de l'Ordre puissent être couverts par le programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre pour l'exercice de l'inspection préachat;
- d'adopter que le courtier Dale Parizeau Morris Mackenzie demande à l'assureur du programme de mettre en place des mécanismes pour respecter l'article 62.2 du *Code des professions* et l'article 6.7 du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec*, et par le fait même de modifier le libellé de sa police d'assurance en conséquence;
- d'autoriser le vice-président aux affaires administratives et le directeur général à renouveler l'entente de service pour cinq ans (2013-2018) avec le courtier Dale Parizeau Morris Mackenzie pour le programme d'assurance responsabilité professionnelle sans aller en appel d'offres;
- de nommer le vice-président aux affaires professionnelles de l'Ordre délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et le vice-président aux affaires administratives de l'Ordre délégué substitut pour l'année 2013-2014;

- de nommer Charles Nadeau, CGA, administrateur nommé, membre du Comité exécutif;
- de mandater Bernard Gaudichon, T.P., Jean-Guy Slevan, T.P., et le directeur général à rencontrer le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat afin de pousser davantage la réflexion et mieux comprendre les avenues proposées;
- d'adopter le budget révisé tel que présenté;
- d'augmenter de 10 \$ les coûts des différentes catégories de cotisation 2014-2015, sauf les étudiants affiliés;
- de recommander aux membres assistant à l'Assemblée générale annuelle la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditeur indépendant pour l'année 2013-2014;
- de nommer François Durocher, T.P., membre du Comité des examinateurs;
- de nommer Martine-Suzanne Presseau, T.P., membre du Comité d'inspection professionnelle;
- de nommer François Giroux, T.P., à titre d'inspecteur auprès du Comité d'inspection professionnelle, pour une période de deux ans se terminant le 30 septembre 2015;
- CONSIDÉRANT QU'il est acceptable de poursuivre les travaux du projet de loi 49 tels qu'initialement prévus pour l'Ordre des technologues professionnels du Québec afin de ne pas ralentir indûment le processus d'adoption, c'est-à-dire par l'entremise des autorisations d'actes en vertu de l'article 94. h) du Code des professions plutôt que d'utiliser maintenant l'article 37.1 du Code des professions, le Conseil d'administration énumère certaines conditions jugées essentielles;

Que le ministre de la Justice inclut dans le projet de loi de façon non équivoque un article indiquant que la loi entrera en vigueur de manière séquentielle ou globale, i.e. que chacune des lois professionnelles n'entre en vigueur que lorsque l'ordre professionnel concerné se sera entendu avec notre ordre et l'Office des professions sur un règlement d'autorisation d'actes ou d'activités respectant la protection du public, l'autonomie, la compétence et la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec;

Que le ministre de la Justice fixe un délai d'au plus six (6) mois aux ordres concernés pour la rédaction d'un règlement d'autorisation d'actes ou d'activités et son adoption par leur conseil d'administration;

Que s'il n'y a pas d'entente à la fin du délai l'Office des professions s'engage à recommander dans les semaines qui suivent au ministre de la Justice un projet de règlement d'autorisation d'actes ou d'activités pour adoption selon le processus décrit à l'article 12 du Code des professions du Québec;

Que le gouvernement s'engage - lorsque le Code des professions bénéficiera d'une modification, d'un projet de loi omnibus ou d'une réforme, par exemple - à transposer à l'article 37.1 du Code des professions du Québec le ou les règlements d'autorisation d'actes adoptés par l'entremise de l'article 94. h);

d'adopter de transmettre la position de l'Ordre au ministre de la Justice;

- de modifier la durée du mandat du Comité des examinateurs soit deux ans pour le président et trois ans pour les membres;
- d'adopter les règles de régie interne du Comité des examinateurs;
- de nommer Louis Parent, T.P., président du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat en remplacement de Janick Marinier, T.P., qui a démissionné;
- d'adopter les prévisions budgétaires 2014-2015 telles que présentées;
- de transférer le fonds des assurés membres, le fonds pour projet spéciaux, dans le fonds d'exploitation et conséquemment d'abolir la politique Affaires et Finances, *Création de fonds (AF-22)*;
- de transférer le fonds de stabilisation de la cotisation dans le fonds d'exploitation et conséquemment fermer le poste budgétaire fonds de stabilisation de la cotisation;
- d'abolir les politiques *Allocations compensatoires pour participation au sein du Conseil de discipline (AF-23)* et du *Comité d'inspection professionnelle (AF-24)*;
- d'adopter la nouvelle politique Affaires et Finance, *Allocations compensatoires pour participation au sein de comités ciblés (AF-31)* telle que présentée et modifiée;

■ d'adopter le projet de Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour donner effet aux arrangements conclus par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;

■ de nommer Jocelyne Lebel, T.P., et Denis Robillard, T.P., membres du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat;

■ CONSIDÉRANT QUE le Comité d'inspection professionnelle évalue à 148 le nombre de technologues professionnels sélectionnés pour l'inspection professionnelle au cours de l'exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'inspection professionnelle détermine les paramètres guidant le choix des technologues professionnels visés;

CONSIDÉRANT l'atteinte des objectifs que le Comité d'inspection professionnelle s'est fixés;

d'adopter le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour l'année 2014-2015 et d'accorder un budget de 35 000 \$, et ce, tel que présenté;

■ de nommer Stéphane Bergeron, T.P., et Steve Côté, T.P., inspecteurs auprès du Comité d'inspection professionnelle dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées;

■ de nommer le vice-président aux affaires administratives, délégué, et le vice-président aux affaires professionnelles, délégué substitut, au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2014-2015.

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Pendant l'exercice 2013-2014, les membres du Comité exécutif se sont réunis à neuf occasions dont trois fois par conférence téléphonique. Les principales résolutions du Comité exécutif, qui diffèrent de celles du Conseil d'administration, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif;
- d'adopter les états financiers mensuels;
- d'autoriser le vice-président aux affaires administratives et le directeur général à renouveler l'entente de service pour cinq ans avec le courtier Dale Parizeau Morris Mackenzie pour le programme d'assurance d'auto-habitation;
- de remettre la médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, à Gilles Cardinal, T.P., en septembre 2013 à Québec;
- de puiser un montant de 19 506,37 \$ dans le fonds pour projets spéciaux pour les dépenses payées par l'Ordre durant l'année financière 2012-2013 telles que présentées;
- d'adopter la politique Relations avec les membres, *Rôles des administrateurs du Comité exécutif (RM-8)* telle que modifiée;
- de nommer Louis Parent, T.P., président intérimaire au Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat afin de rendre fonctionnel ce comité et de faire entériner cette proposition par le Conseil d'administration lors de sa réunion en décembre 2013;
- d'adopter les prévisions budgétaires 2014-2015 telles que présentées.

## BOURSES ENTREPRISES

Campagne 2013-2014



Joëlle Ouellette, étudiante affiliée, lauréate de la bourse Dale Parizeau Morris Mackenzie



Grégory Dagenais, étudiant affilié, lauréat de la bourse Gaz Métro



Noémi Clair Côté, étudiante affiliée, lauréate de la bourse Langelier orthèses-chaussures



Yan Bérubé, étudiant affilié, lauréat de la bourse OTPQ



Stéphanie Sauvé, étudiante affiliée, lauréate de la bourse Rexforêt

La permanence du siège social s'est assurée de sélectionner les bulletins de candidatures des étudiants affiliés pour le programme des bourses Entreprises. Les récipiendaires ont été désignés par le Comité exécutif.

Entreprise	Lauréat	Technologie	Collège
<b>Dale Parizeau Morris Mackenzie</b>	Joëlle Ouellette	Technologie de l'architecture	Saint-Laurent
<b>Gaz Métro</b>	Gregory Dagenais	Technologie de la mécanique du bâtiment	Vanier
<b>Langelier orthèses-chaussures</b>	Noémi Clair Côté	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques	Méridi
<b>OTPQ</b>	Yan Bérubé	Technologie de l'électronique industrielle	Trois-Rivières
<b>Rexforêt</b>	Stéphanie Sauvé	Technologie forestière	Baie-Comeau

# RAPPORT DES COMITÉS

## COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au 1<sup>er</sup> avril 2013, les conditions de renouvellement des polices des technologues professionnels ont été les mêmes qu'en avril 2012. Le courtier Dale Parizeau Morris Mackenzie (DPMM) produit maintenant un rapport des résultats techniques du programme par catégories des taux de sinistralité périodiquement, et ce, à la demande du comité. Le comité a avisé le Conseil d'administration à recourir aux services d'un actuaire ou d'un spécialiste en la matière afin d'exploiter à bon escient le potentiel du Fonds de formation, de prévention et de stabilisation des primes. En avril 2014, chaque membre paiera 10 % de la valeur de leur prime pour le Fonds excluant les membres exerçant en pratique privée à temps partiel. Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2014, les membres exerçant en préachat payaient 5 % de la valeur de leur prime; le Fonds déboursait l'autre 5 % en manque à gagner des primes.

L'inspection préachat demeure une catégorie préoccupante au plan des frais de défense et des réclamations. Cette catégorie atteint depuis de nombreuses années des ratios de perte oscillant entre 75 % et 100 %.

Une nouvelle catégorie a été constituée par le comité en 2012, celle ayant trait aux membres exerçant dans le domaine du traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22). Ces deux premières années ne permettent pas d'avancer qu'il y a une tendance préoccupante pour cette nouvelle catégorie malgré un ratio de pertes de 50 % (sur deux ans) puisque ce pourcentage représente une moyenne légèrement supérieure à l'ensemble des catégories 1, 2 et 3 (41 % de moyenne pour ces trois catégories). Le comité devra surveiller de près les résultats de cette nouvelle catégorie au cours des deux prochaines années pour vérifier si la tendance à la hausse s'avère.

Le comité a aussi recommandé au Conseil d'administration d'amender la résolution B-1855-2004 adoptée le 12 mars 2004 pour offrir la possibilité aux entreprises détenues en tout ou en partie par des technologues professionnels afin que les personnes non membres de l'Ordre exerçant en inspection préachat puissent être intégrées au programme d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre.

Dans l'objectif de respecter les articles 62.2 du *Code des professions* et 6.7 du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre*, DPMM a prié l'assureur du programme de mettre en place des mécanismes pour respecter ces deux obligations et par le fait même de modifier le libellé de sa police d'assurance.

**Denis Beauchamp**, secrétaire du comité

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

### Plaintes

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil de discipline a été saisi de 5 plaintes disciplinaires portées par le syndic et les syndics adjoints.

Les 5 plaintes portent sur diverses infractions au *Code de déontologie des technologues professionnels*, au *Règlement sur la tenue des dossiers*

et des cabinets de consultation et sur la cession d'exercice des technologues ainsi que certaines dispositions du *Code des professions*.

### Auditions

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil a tenu 10 jours d'audience sur culpabilité, 5 jours d'audience sur culpabilité et sanction et 1 jour d'audience sur sanction.

À la fin de l'exercice, 4 dossiers étaient en attente d'audition sur culpabilité.

Le président a tenu 9 audiences téléphoniques de gestion d'instance.

### Décisions

À la fin de l'exercice 2013-2014, le Conseil de discipline avait rendu 5 décisions sur culpabilité et sanction.

Le Conseil a imposé des amendes variant de 1 000 \$ à 1 500 \$, des réprimandes ainsi que le paiement des déboursés.

Le Conseil a rendu les décisions dans des délais variant entre 97 jours et 174 jours.

## Bilan des activités du Conseil de discipline

Dossiers actifs du Conseil au début de l'exercice	8
Dossiers fermés au cours de l'exercice	5
Dossiers ouverts au cours de l'exercice	5
Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil	9
Nombre d'audiences du Conseil (nombre de jours)	16
Nombre de membres du Conseil ayant siégé	4

## Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil de discipline

Nature des plaintes	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Nombre d'infractions commises en vertu du <i>Code de déontologie des technologues professionnels</i> , du <i>Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cession d'exercice des technologues professionnels</i> et de certaines dispositions du <i>Code des professions</i> .	9	0
Nombre de dossiers en attente d'audience sur culpabilité	4	0
Nombre de dossiers en attente d'audience sur sanction	0	0

## Décisions du Conseil de discipline

(un total de 5 décisions disciplinaires)

	Nombre
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	5
Imposant une sanction	0

## Sanctions imposées par le Conseil de discipline

Nature de la sanction	Nombre
Amendes variant entre 1 000 \$ et 1 500 \$	5
Limitation d'exercice	0
Réprimandes	4
Paiements des frais et déboursés	5
Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0

M<sup>e</sup> Nicole Bouchard, avocate, secrétaire du comité

## COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

### Mandat

Tel que déterminé par le Conseil d'administration de l'Ordre, le *comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées* (ci-après le « *comité* ») a pour mandat :

- 1° d'évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées et donner avis au Conseil d'administration;
- 2° de rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires à l'exercice dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées;
- 3° de soumettre les membres à l'obligation d'obtenir l'attestation d'études collégiales « perfectionnement pour intervenants en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées ».

### Nombre de réunions et résumé d'activités

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, les membres du *comité* se sont réunis à cinq (5) reprises soit les 31 mai, 6 septembre, 8 novembre et 6 décembre 2013 ainsi que le 14 mars 2014 et ont procédé à l'analyse de vingt (20) dossiers de professionnels œuvrant dans le secteur, chaque nouveau technologue devant produire deux (2) études de caractérisation du site et du terrain naturel et ceux soumis à un suivi à la demande du *comité* devant en produire une (1) supplémentaire. Parmi ces vingt (20) dossiers, les membres du *comité* ont analysé des rapports de deux (2) membres souhaitant exercer en assainissement des eaux usées des résidences isolées. Deux demandes (2) ont été acceptées.

Du fait du manque d'accompagnateur, le *comité* a mis en place des conférences téléphoniques avec les membres de façon individuelle permettant ainsi un échange plus efficient afin d'expliquer chacune des recommandations soulevées. Quatre conférences téléphoniques (4) ont eu lieu. Des deux (2) membres qui nous ont transmis un rapport suivant la conférence téléphonique, deux (2) dossiers ont été clos.

Parmi les vingt (20) professionnels analysés, onze (11) sont maintenus dans le processus et tous ont reçu des recommandations, dont voici les plus fréquentes :

- 1° effectuer un essai en chantier afin de vérifier in situ la perméabilité d'un terrain récepteur et ce, sous la couche d'infiltration, c'est-à-dire à une profondeur minimale variant de 0.3 mètre à 1.8 mètre (3 mètres dans le cas d'un puits absorbant) ou jusqu'à la rencontre d'une contrainte (couche de sol imperméable, nappe phréatique ou socle rocheux) et ce, à l'intérieur du périmètre du terrain récepteur (c'est-à-dire, sous le système projeté). Les tranchées d'exploration devront être effectuées à proximité de l'emplacement du futur élément épurateur mais à l'extérieur de celui-ci afin d'éviter de remanier le sol naturel dans la zone d'infiltration;

- 2° inclure au plan les éléments des articles 7.1 et 7.2 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.22), et de façon plus précise les distances réelles, la distance du lot voisin (puits et champs le cas échéant), les flèches d'écoulement, la côte, les radiers, le niveau du terrain existant et les distances de localisation;

- 3° réaliser des plans beaucoup plus complets, conformément au Règlement, avec un repère de nivellement, les plans déposés n'étant pas assez complets pour être réalisés par un entrepreneur.

### Autre

Trois premières cohortes ont réussi les 180 heures de cours obligatoires menant à l'attestation d'études collégiales mis en place par l'Ordre sur entente avec le Collège de l'Outaouais pour les membres exerçant dans le champ du paragraphe 4 de l'article 4.1 du règlement Q-2, r.22, soit près de cent quatre-vingt-cinq (185) membres.

La quatrième cohorte est reportée en raison du faible taux de participation.

En outre, l'ensemble des T.P. qui souhaitent dorénavant s'inscrire à la formation doivent préalablement présenter au *comité* un dossier prouvant qu'ils possèdent, que ce soit grâce à leurs acquis académiques ou à leurs expériences professionnelles, les compétences suivantes : effectuer un relevé topométrique, dessiner un plan, effectuer des analyses de sols.

Le 12 février 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) a annoncé la publication d'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* aux fins d'une consultation publique. Le *comité* étudiera ce projet de règlement.

Louis-Philip Arsenault, T.P., président du comité

## COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉCHAT

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a tenu six réunions dont quatre par conférence téléphonique. Le Comité a évalué les rapports de trois membres désirant exercer en inspection préachat et a délivré deux attestations à deux membres; l'autre membre devant obligatoirement présenter un autre rapport. Deux rapports de membres inscrits sur la liste diffusée au public et sélectionnés de façon aléatoire ont été évalués. Le Comité a renouvelé les attestations de 34 membres.

Onze membres ont suivi la formation sur l'utilisation des documents de l'Ordre totalisant 38 h 30. Hakim Maldji, T.P., remplace Jean-Claude Faucher, T.P., à titre de formateur.

**Louis Parent**, T.P., président du comité

## COMITÉ DES EXAMINATEURS

Au cours de l'exercice 2013-2014, l'Ordre a admis 433 nouveaux membres. De ce nombre, 277 candidats ont été admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions*.

Le Comité des examinateurs a tenu sept (7) réunions pour évaluer les dossiers d'équivalence de formation et d'équivalence de diplôme. En effet, quatre-vingt-un (81) dossiers de candidats ont été évalués.

De ce nombre trente-sept (37) candidats ayant étudié au Québec ont été acceptés, sept (7) candidats ont été refusés. En ce qui a trait aux équivalences de formation de candidats provenant de l'extérieur du Canada, il y a eu deux (2) demandes et les deux demandes ont été acceptées. Huit (8) candidats ont été acceptés par l'entente Québec-France (ARM).

Trois (3) candidats ont été acceptés par équivalence de diplôme hors Québec, au Canada. D'autre part, du côté des admissions par équivalence de diplôme, de l'extérieur du Canada, l'Ordre a accepté vingt-quatre (24) candidats; aucun n'a été refusé.

En ce qui concerne les exigences de la Charte de la langue française, art. 37, le Comité n'a pas émis de permis temporaire dans la mesure où les candidats sont très bien informés à l'avance qu'ils doivent détenir une connaissance de la langue officielle appropriée à l'exercice de leur profession, avant leur arrivée au Québec.

L'agente à l'admission et à l'agrément des programmes a présenté des outils d'évaluation à utiliser pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Comité des examinateurs.

L'agente à l'admission et à l'agrément des programmes a participé à plusieurs conférences téléphoniques du Conseil des registraires (COR) où il a été question de la révision des critères technologiques nationaux (CTN) pour 2014-2015, du transfert des membres entre les différentes provinces.

### Equivalence de diplôme

	Canada	Hors canada	ARM Québec-France	Refusés
Nombre	3	24	8	0

### Equivalence de formation

	Québec	Hors canada		Refusés
Nombre	37	2		7

**Jean-Yves Giguère**, T.P., président du comité

## COMITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Comité de la formation des technologues professionnels n'a pas tenu de réunion.

**Jean-Yves Giguère**, T.P., président du comité

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### Composition

Le comité d'inspection professionnelle est composé de dix (10) membres et d'une responsable de l'inspection professionnelle nommée par le Conseil d'administration de l'Ordre.

### Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (ci-après le «*comité*») est un comité statutaire en application de l'article 109 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26, ci-après le «*Code*»). Son mandat consiste essentiellement à assurer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon les paramètres établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*.

### Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2013-2014.

Le 22 février 2013, lors de la tenue de la 133<sup>e</sup> réunion du *comité*, les membres ont procédé à l'adoption du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2013-2014* (ci-après le «*Programme*») et le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté les modifications au *Programme* telles que proposées par le *comité*. Le budget alloué pour l'exercice 2013-2014 est de 40 000 \$.

Conformément à ce *Programme*, le *comité* a expédié un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (questionnaire) à cent quatre-vingt-cinq (185) de ses membres afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r.265) ainsi que de certains articles du *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r. 258).

Parmi les cent quatre-vingt-cinq (185) questionnaires expédiés, cent dix (110) ont été dirigés en priorité auprès de technologues professionnels exerçant de façon principale ou secondaire en pratique privée, qui n'ont jamais été inspectés (à l'exception des technologues ayant fait l'objet de recommandations de la part du *comité*), œuvrant pour trente-six (36) d'entre eux en agroalimentaire, pour vingt-quatre (24) autres en chimie, pour trente-cinq (35) autres en orthèse-prothèse, pour cinq (5) autres en foresterie, pour deux (2) autres en géologie et pour huit (8) autres en métallurgie.

Les soixante-quinze (75) technologues restants ont fait l'objet d'une inspection au besoin. Ceux-ci ont été choisis au hasard et répondaient aux conditions suivantes : technologues n'ayant jamais été inspectés (à l'exception des technologues ayant fait l'objet de recommandations de la part du *comité*). Parmi ces soixante-quinze (75) technologues, dans une grande proportion, cibler des membres exerçant de façon principale ou secondaire en pratique privée dont vingt (20) d'entre eux avoir sa place d'affaires dans la région de la Chaudière-Appalaches, trente-trois (33) d'entre eux avoir sa principale place d'affaires dans la région de l'Estrie et vingt-deux (22) d'entre eux avoir sa principale place d'affaires dans la région du Centre-du-Québec.

## Inspections régulières

Durant l'exercice financier 2013-2014, le *comité* s'est réuni à six (6) reprises. Il a analysé deux cent neuf (209) dossiers d'inspection. De ces deux cent neuf (209) dossiers, quatre-vingt-dix-huit (98) ont fait l'objet d'une inspection dite régulière ayant reçu la visite d'un inspecteur au cours de l'année, trente (30) ont été exemptés par le *comité* parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du *Programme*, quatre (4) ont fait l'objet d'un refus d'exemption ou de demande de précisions complémentaires avant de statuer sur leur demande d'exemption, soixante-huit (68) ont été présentés en précontrôle, deux (2) ont été inspectés de nouveau à la demande du *comité* et sept (7) analysés à la suite d'un suivi demandé par le *comité*.

L'étude des derniers dossiers d'inspection professionnelle de l'exercice 2013-2014 se poursuivra durant l'exercice 2014-2015.

Les recommandations les plus souvent émises par le *comité* ont trait à :

- l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document inséré dans un dossier sauf si le document leur est fourni par une autre personne,
- l'obligation d'obtenir l'autorisation de leurs clients ou leur donner la chance de pouvoir récupérer un document (original) leur appartenant avant de le détruire,
- conserver chaque dossier pendant au moins 8 ans à compter de la date du dernier service rendu ou, lorsque le projet est réalisé à compter de la date de la fin des travaux (papier et support électronique),
- indiquer dans toute publicité, incluant sur ses cartes d'affaires: son titre de technologue professionnel.

Au cours de l'année 2013-2014, aucune demande d'enquête particulière n'a été déposée, le *comité* n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. Le *comité* a transféré un (1) dossier au syndic de l'Ordre pour entrave et défaut de se soumettre au processus d'inspection professionnelle.

**Paul Roy, T.P., président du comité**

## COMITÉ DE PLACEMENTS FINANCIERS

Le comité a tenu une réunion téléphonique durant l'année et il a présenté son rapport sur les placements financiers de l'Ordre au Conseil d'administration. Les placements financiers totalisaient 154 693,61 \$ selon leurs valeurs marchandes au 31 mars 2014.

**Denis Beauchamp, secrétaire du comité**

## COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision est institué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Conseil de discipline, et ce, à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision a reçu 6 demandes de révision au cours de l'exercice 2013-2014.

À la fin de l'exercice, le Comité avait rendu 5 avis à l'effet qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et un dossier était en attente de la réunion du Comité.

**M<sup>e</sup> Nicole Bouchard, avocate, secrétaire du comité**

## COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

### BOURSES MÉRITAS

#### Campagne 2013-2014



Mike Boutin, étudiant affilié, récipiendaire



Benoît Genest, étudiant affilié, récipiendaire



David Veilleux, étudiant affilié, récipiendaire

### BOURSE MÉRITAS

#### Retour aux études



Valérie Dionne, étudiante affiliée, récipiendaire et Gabriel Canuel, T.P.

### BOURSE FILLE EN TECHNO



Anabelle Turgeon-Dalpé, étudiante affiliée, récipiendaire

Réципиendaire	Technologie	Collège
Mike Boutin	Technologie de systèmes ordinés	Gérald-Godin
Benoît Genest	Techniques de génie mécanique	Limoilou
Guillaume Samson	Technologie de la mécanique du bâtiment	Rimouski
David Veilleux	Technologie du génie civil	Beauce-Appalaches
<b>MÉRITAS « RETOUR AUX ÉTUDES »</b>		
Valérie Dionne	Techniques d'aménagement et d'urbanisme	Matane
<b>BOURSE FILLE EN TECHNO</b>		
Anabelle Turgeon Dalpé	Technologie de la mécanique du bâtiment	Saint-Hyacinthe

Le Comité des prix de l'Ordre a tenu deux réunions. Le Comité a attribué les différentes mentions honorifiques de l'Ordre lors d'une première réunion qui s'est tenue le 4 septembre 2013. Lors d'une seconde réunion, les membres du Comité ont attribué les bourses Méritas. Les réципиendaire du programme des bourses Entreprises ont été désignés par les membres du Comité exécutif suivant une première sélection effectuée par la permanence du siège social. Au-delà de 235 bulletins de candidatures ont été reçus pour les deux programmes de bourses.

**Florent Boivin**, T.P., président du comité

## MENTIONS HONORIFIQUES



Léopold Théroux, T.P.



Philippe Durocher, T.P.



Marco Lasalle, T.P.

### BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE Léopold Théroux, T.P.

Notre bénévole de l'année 2013, Léopold Théroux, T.P., enseignant à l'Institut Teccart, à la retraite, a favorisé la tenue de portes ouvertes au collège et la mise sur pied de visites industrielles. Il est à l'origine de la carrière de plus d'un technologue professionnel. Au sein de l'OTPG, Léopold Théroux, T.P., occupe les fonctions de scrutateur depuis plus de 15 ans lors du dépouillement des votes dans le cadre des élections pour les postes d'administrateurs. Depuis 2001, il siège au Conseil de discipline de l'Ordre; un mécanisme important du système professionnel visant la protection du public.

### MÉRITE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE DE L'ANNÉE

#### Philippe Durocher, T.P.

Ouvrant dans le domaine des orthèses et prothèses orthopédiques depuis 10 ans, et toujours à la recherche de nouvelles idées, Philippe Durocher, T.P., a créé *Kostomize<sup>MD</sup>*. Il s'agit d'un procédé qui améliorera de façon notable la précision des orthèses plantaires, assurant d'autant un meilleur confort au client. *Kostomize<sup>MD</sup>* est une semelle préfabriquée formée d'une membrane extensible dans laquelle on peut injecter une résine liquide thermodurcissable qui fige en 15 minutes. Une fois la résine figée, le client peut quitter avec son orthèse terminée. En 2012, ce technologue professionnel a été finaliste au concours canadien « Prix jeune entrepreneur BDC ».

### TECHNOLOGUE DE L'ANNÉE 2013

#### Marco Lasalle, T.P.

Diplômé en technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment, Marco Lasalle, T.P., amorce sa carrière en 2004 comme inspecteur au Service de l'inspection à la Division des garanties de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. (APCHQ). Au printemps 2013, il est nommé directeur du Service et de l'inspection de chantier où il assure une veille technologique à l'affût des dernières nouveautés se rapportant à la construction résidentielle. Cette veille technologique débouchera en 2014 par la publication d'un nouveau guide d'inspection du bâtiment destiné principalement aux administrateurs des plans de garantie.

# Rapport de la syndic

## Ce rapport brosse un portrait de l'ensemble des activités au Bureau du syndic pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.

Au cours de l'année, il y a eu davantage de demandes d'enquête faites au Bureau du syndic avec 39 ouvertures de dossiers en comparaison aux 35 antérieurement.

Le nombre total de dossiers traités est passé à 107, c'est-à-dire 10 de plus que précédemment. Du côté des plaintes déposées au Conseil de discipline, il y en a eu 8 relativement à 14 pour l'an dernier. Il y a une hausse de dossiers antérieurs cumulés pour un total de 68 dossiers ouverts avant le 1<sup>er</sup> avril 2013, contrairement à 62 l'an passé.

Au niveau de la permanence au Bureau du syndic dans les locaux de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, cette réalité a permis de revoir la gestion des priorités et de favoriser l'implantation de nouveaux processus. Le Bureau du syndic a également consacré du temps à surveiller l'évolution budgétaire. D'ailleurs, les décisions stratégiques semblent répondre aux attentes escomptées, et ce, sans pour autant compromettre l'indépendance et l'intégrité nécessaires au Bureau du syndic. De ce fait, il a été possible de constater les retombées positives des changements continus mis en œuvre.

À l'image des deux dernières années, la majorité des dossiers traités par le Bureau du syndic étaient dans les domaines de l'assainissement des eaux usées en milieu résidentiel avec 41 %, et ce, incluant les cas provenant du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées (CECAEURI). Cette année, les problématiques à étudier en lien avec l'inspection préachat et les plans et devis se valent et totalisent 24,3 % de l'inventaire. Chacun d'eux détient 12,2 % et il délègue ainsi ceux en matière d'inspection qui notent une baisse de 5%. La quantité de dossiers dans le domaine de l'orthèse et de la prothèse s'impose davantage d'année en année avec maintenant 8,5 % des enquêtes à mener.

Dans l'ensemble des dossiers en enquête, les raisons invoquées par les demandeurs sont : la piètre qualité des explications rendues, le non-respect des normes de pratique, l'absence de diligence envers les clients et la facturation déficiente. De façon plus spécifique, l'absence d'entente de service écrite incluant une description des services à rendre et à exclure est à maintes reprises une cause de contestation. Les écarts énoncés contreviennent au Code des professions et au Code de déontologie d'où la nécessité que le Bureau du syndic s'attarde à ces demandes afin de voir à la protection du public.

Le secteur de l'assainissement des eaux usées dans le milieu résidentiel demeure un domaine nécessitant une surveillance particulière en regard des conséquences envers les clients et l'environnement. Il est à noter que l'ensemble des dossiers du syndic de ce secteur d'activité est complexe en raison de l'implication de plusieurs intervenants lors des ententes de service. La présence du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées (CECAEURI) joue donc un rôle impératif. D'ailleurs, la refonte en cours de son déploiement au niveau de l'encadrement de la compétence professionnelle des technologues professionnels concernés par cette pratique est vu d'un bon œil par le Bureau du syndic.

Le domaine de l'inspection préachat engendre une vague d'interrogations sérieuses auprès des gens qui ont recours à ces services. Suite à une inspection préachat, des rapports techniques lourds et volumineux remis aux clients font l'objet de critiques. Les principaux éléments soulevés s'avèrent la quantité des points inclus, la difficulté d'interprétation des données et la compréhension des conséquences évoquées par les constats rédigés. Dans quelques cas, les délais réservés à la rédaction de rapports font aussi l'objet de litige entre les parties.

Pour le secteur des plans et devis, les détails à prendre en compte au moment de mettre en plan les projets des particuliers sont multiples. Le Bureau du syndic est appelé à intervenir pour éclaircir les facteurs circonstanciels liés à la réglementation en vigueur, aux normes de la pratique professionnelle et aux différents Codes auxquels doivent se plier les technologues professionnels. Les questionnements se posent habituellement à propos de la clarté des attentes du client, des besoins du technologue professionnel pour accomplir son mandat et des exigences particulières propres à chaque municipalité.

Par ailleurs, il n'y a eu que 4 dossiers qui ont fait l'objet d'une demande en révision. En guise de décision, le Comité de révision a demandé une seule fois au Bureau du syndic de poursuivre l'enquête étant donné les nouvelles données apparues lors des délibérations. Les trois autres décisions des syndicats en poste ont été secondées. En contrepartie, il reste un dossier géré par un syndic ad hoc. Ce dossier ne relève pas du Bureau du syndic ce qui explique le peu d'informations diffusées à ce sujet.

Le Bureau du syndic s'affaire à répondre aux diverses demandes du public concernant la pratique professionnelle des membres, les spécificités du Code des professions et du Code de déontologie de l'OTPO, ainsi que les recours possibles en cas de doutes ou de problèmes. Cette année, la syndic a répondu à 89 demandes de renseignements du public. En conclusion, il est pertinent de souligner que le Bureau du syndic a ouvert, de sa propre initiative, certains dossiers afin de veiller à la protection du public et de l'environnement lorsque cela a été jugé pertinent.

## STATISTIQUES DU BUREAU DU SYNDIC

Bilan des activités (Certains dossiers ont débuté avant le 1 <sup>er</sup> avril 2013.)	État au 31 mars 2014	État au 31 mars 2013
Nombre de dossiers à traiter	<b>107</b>	97
Nombre de membres de l'OTPQ visés par les dossiers à traiter	<b>85</b>	73
Demandes de tenue d'enquête (dossiers nouvellement ouverts)	<b>39</b>	35
Dossiers débutés avant le 31 mars 2013	<b>68</b>	62
Demandes de renseignements divers	<b>89</b>	87
Enquêtes en cours	<b>52</b>	54
Demande d'enquête particulière	<b>0</b>	0
Dossiers réglés et fermés par la conciliation disciplinaire (art. 123.6 C.P.)	<b>6</b>	5
Différend réglé par la conciliation rapide (dossiers courts)	<b>0</b>	6 <sup>1</sup>
Dossier soumis à la conciliation de comptes	<b>0</b>	0
Demande d'arbitrage reçue	<b>0</b>	0
Dossiers soumis au Comité de révision	<b>4</b>	1
Dossiers en Conseil de discipline	<b>11</b>	14
Dossiers déposés au Conseil de discipline	<b>8</b>	14
Dossiers en discipline en attente de décision sur culpabilité ou sanction	<b>11</b>	9
Dossiers au Conseil de discipline avec décision rendue	<b>10</b>	3 (6)
Dossier au Tribunal des professions	<b>0</b>	0
Demande d'accès à la Commission d'accès à l'Information	<b>0</b>	0
Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés toutes raisons confondues	<b>44</b>	29
Dossiers fermés qui n'ont pas mené au dépôt d'une plainte en discipline	<b>28</b>	16
Dossier portant sur l'usurpation de titre au Conseil de discipline	<b>0</b>	6
Dossier d'usurpation de titre en cours d'enquête	<b>0</b>	0
Membres de l'OTPQ encadrés par le CIP à la demande du Bureau du syndic	<b>4<sup>1</sup></b>	—
Montant total des amendes imposées par le Conseil de discipline	<b>34 000 \$</b>	12 000 \$
Montant total des amendes imposées pour usurpation de titre	<b>0</b>	11 000 \$
Dossiers traités par le syndic ad hoc	<b>1<sup>1</sup></b>	3 <sup>1</sup>

1. Ce dossier n'est pas inclus dans le nombre de dossiers traités.

Ci-joint le tableau comprenant la répartition des différents motifs qui sont invoqués par les demandeurs d'enquête.

Motifs des demandes d'enquête	Nombre 2013-2014	Nombre 2012-2013	Nombre 2011-2012
Pratique inappropriée	34	29	7
Manque de professionnalisme	26	21	52
Notion d'intégrité	21	23	13
Refus de collaborer	12	12	10
Niveau de compétence	7	3	4
Service interrompu	7	3	0
Usurpation de titre	0	6	10
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>97</b>	<b>96</b>

## ACTIVITÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Voici les autres activités professionnelles qui ont occupé les membres de l'équipe au Bureau du syndic, en plus de la gestion des dossiers en cours :

- Participer aux diverses formations et forums présentés par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) concernant le système professionnel et les instances concernées.
- Concourir à des formations personnalisées sur les différents aspects du droit disciplinaire à l'aide de rencontres organisées avec des spécialistes chevronnés du milieu et grâce à la lecture de publications juridiques et de jugements rendus récemment.
- Répondre aux demandes de documentations et de communications du Comité d'évaluation du travail des syndics.
- Assister à des échanges axés sur la réflexion stratégique et la planification d'actions porteuses avec l'équipe de direction de l'OTPQ. Notamment, nombreuses ont été les rencontres afin d'optimiser le développement du processus d'application lié au Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins (M-9, r.12.01) dont sont concernés les technologues professionnels en orthèses et prothèses.

## Équipe en place

**Guylaine Houle**, T.P., syndic

**Chenel Lauzier**, T. P., syndic sortant

**Denis J. Dubois**, T.P., syndic adjoint sortant

**Serge Dumas**, T.P., syndic adjoint sortant

**Pierre Hubert**, T.P., syndic adjoint

**François Linteau**, T.P., syndic adjoint

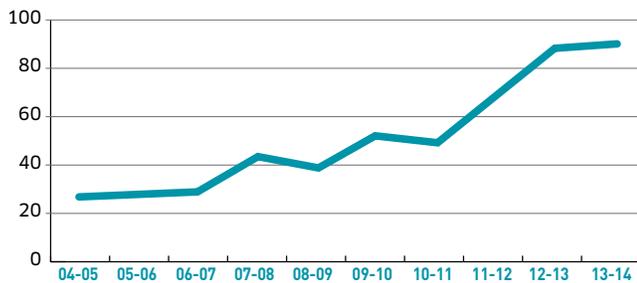
**Guy Veillette**, T.P., syndic adjoint

Ci-joint le tableau faisant état de la répartition des dossiers en fonction des domaines de pratique des technologues professionnels.

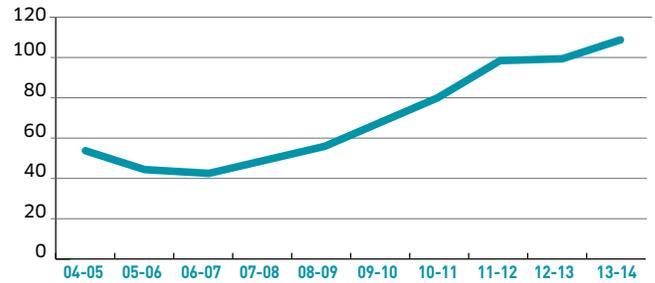
Dossiers 2013-2014	% 2013-2014	% 2012-2013	% 2011-2012	Domaines de pratique
38	35,6 %	34 %	44,8 %	Assainissement des eaux usées
13	12,2 %	6,2 %		Inspection préachat
13	12,2 %	8,2 %	11,5 %	Plans et devis
12	11,3 %	16,5 %	20,8 %	Inspection
9	8,5 %	6,2 %	3,1 %	Orthèses et prothèses
8	7,6 %	7,2 %	6,3 %	Expertise
6	5,7 %	7,2 %		Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées (CECAEURI)
4	3,8 %	5,2 %		Comité d'inspection professionnelle (CIP)
3	2,9 %	5,2 %	10,4 %	Construction
1	0,2 %	2,1 %		Aménagement
0	0 %	1 %	1 %	Agroalimentaire
0	0 %	1 %		Évaluation énergétique
0	0 %	0 %	2,1 %	Technologie du génie électrique
<b>107</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	

Ci-joint les tableaux qui présentent l'évolution dans le temps du nombre des dossiers en fonction de différents facteurs.

**Demande de renseignements (89)**



**Dossiers à traiter (107)**



**Demandes d'enquête (39)**



# Les états financiers 2013-2014

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de  
**L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS  
DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

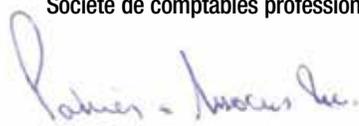
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC** au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Poirier & associés inc.

**Société de comptables professionnels agréés**



par Michel Poirier, CPA auditeur, CA  
Vaudreuil-Dorion  
Le 11 août 2014

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	Budget	2014	2013
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Cotisations	1 100 000	1 142 474	1 081 815
Étude de dossiers et administration	25 000	32 460	26 140
Formation continue	-	-	4 701
Services rémunérés (annexe A)	156 000	312 565	335 001
Autres (annexe B)	42 000	72 699	96 776
	<b>1 323 000</b>	<b>1 560 198</b>	<b>1 544 433</b>
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	540 000	538 087	535 784
Reconnaissance professionnelle (annexe C)	49 000	52 935	33 970
Tableau des membres et admission (annexe D)	24 000	31 501	41 062
Inspection professionnelle (annexe E)	40 000	32 253	27 750
Syndic et discipline (annexe F)	170 000	412 467	319 883
Relation avec le milieu (annexe G)	24 000	21 182	22 452
Promotion et communications (annexe H)	54 000	60 716	59 207
Administrateurs et mandataires (annexe I)	123 000	123 264	117 433
Sections (annexe J)	8 000	5 175	5 778
Gestion et soutien (annexe K)	266 600	303 505	262 371
Services aux membres (annexe L)	21 500	19 193	27 463
Formation continue	-	-	25
	<b>1 320 100</b>	<b>1 600 278</b>	<b>1 453 178</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>2 900</b>	<b>(40 080)</b>	<b>91 255</b>

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	FONDS AFFECTÉS					Non affecté	2014 Total	2013 Total
	Réserve	Stabilisation et réduction cotisation	Projets spéciaux	Assurés membres	Assurance responsabilité			
	\$	\$	\$	\$	\$			
<b>Solde au début</b>	113 100	8 128	18 013	113 844	905 930	(141 057)	<b>1 017 958</b>	926 703
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	-	(40 080)	<b>(40 080)</b>	91 255
Affectation d'origine interne	-	(8 128)	(18 013)	(113 844)	170 180	(30 195)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	113 100	-	-	-	1 076 110	(211 332)	<b>977 878</b>	1 017 958

## BILAN

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2014

	2014	2013
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	<b>235 456</b>	344 079
Dépôts à terme (note 5)	<b>1 025 705</b>	731 293
Débiteurs	<b>295 631</b>	325 164
Charges payées d'avance	<b>17 042</b>	27 151
	<b>1 573 834</b>	1 427 687
Placements (note 6)	<b>119 529</b>	117 243
Immobilisations (note 7)	<b>26 853</b>	25 286
	<b>1 720 216</b>	1 570 216

	2014	2013
	\$	\$
<b>Passif</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 9)	<b>263 653</b>	181 788
Produits reportés	<b>478 685</b>	370 470
	<b>742 338</b>	552 258

	2014	2013
	\$	\$
<b>Solde de fonds</b>		
Fonds affectés :		
Réserve	<b>113 100</b>	113 100
Stabilisation et réduction de la cotisation	-	8 128
Projets spéciaux	-	18 013
Assurés membres	-	113 844
Assurance responsabilité	<b>1 076 110</b>	905 930
<b>NON AFFECTÉ</b>	<b>(211 332)</b>	(141 057)
	<b>977 878</b>	1 017 958
	<b>1 720 216</b>	1 570 216

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

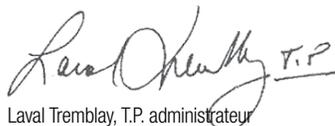
	2014	2013
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<b>(40 080)</b>	91 255
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>8 304</b>	9 438
	<b>(31 776)</b>	100 693
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<b>229 722</b>	(175 262)
	<b>197 946</b>	(74 569)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des dépôts à terme et placements	<b>(296 698)</b>	(172 983)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(9 871)</b>	-
	<b>(306 569)</b>	(172 983)
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(108 623)</b>	(247 552)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>344 079</b>	591 631
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>235 456</b>	344 079

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Pour le Conseil d'administration



Alain Bernier, T.P., administrateur



Laval Tremblay, T.P. administrateur

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2014

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois : la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

#### Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations dévaluées.

#### Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en juin 1998, il a été décidé que serait créé un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé de fermer ce fonds et de virer le solde au fonds non affecté.

#### Fonds des projets spéciaux

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des projets spéciaux pour assurer une liquidité en cas de développement de projets spéciaux. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé de fermer ce fonds et de virer le solde au fonds non affecté.

#### Fonds des assurés membres

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des assurés membres afin de réduire ultérieurement des primes d'assurances à ses membres. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé de fermer ce fonds et de virer le solde au fonds non affecté.

#### Fonds de formation, de prévention et de stabilisation des primes

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de palier les hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherches afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

#### Fonds non affecté

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

#### Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des produits reportés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2014

### 3. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par le rapport de l'auditeur indépendant.

### 4. Affectation d'origine interne

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a autorisé l'affectation de 170 180 \$ du fonds non affecté au fonds affecté à l'assurance responsabilité selon la répartition présentée à l'état de l'évolution des soldes de fonds. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du Conseil d'administration. De plus, le Conseil a également voté la fermeture de 3 fonds réservés ainsi que le virement des sommes restantes vers le fonds non affecté pour un total de 139 985 \$. Au net, un montant de 30 195 \$ a été retranché du fonds non affecté et réparti entre les autres fonds affectés.

### 5. Dépôts à terme

	2014	2013
	\$	\$
Dépôts à terme, aux taux de 0,90 % et 1,10 %, échéant en avril 2014	1 025 705	731 293

Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût, majoré des intérêts courus.

### 6. Placements, au coût

	2014	2013
	\$	\$
Fonds communs de placements	105 529	103 243
Parts permanentes Desjardins	14 000	14 000
	119 529	117 243

### 7. Immobilisations

	2014			2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	180 768	171 547	9 221	6 014
Équipement informatique	331 233	316 499	14 734	15 012
Logiciels	90 515	87 617	2 898	4 260
Améliorations locatives	29 655	29 655	-	-
	632 171	605 318	26 853	25 286

### 8. Emprunt bancaire

Au 31 mars 2014, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000 \$, renouvelable annuellement. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 50 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

### 9. Créditeurs

	2014	2013
	\$	\$
Fournisseurs	81 907	70 418
Salaires	53 549	44 219
Déduction à la source	4 523	4 263
Charges courues	35 216	7 611
Office des professions du Québec	37 723	27 188
Taxes à la consommation	48 735	26 089
Dépôts sur sceaux et jongs	2 000	2 000
	263 653	181 788

### 10. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 124 397 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2015	86 883
2016	31 047
2017	2 676
2018	2 676
2019	1 115
	124 397

De plus, l'Ordre a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de sa gestion financière et de son Tableau de l'Ordre. Le contrat en cours se termine le 31 août 2015 et les versements prévus sont de 76 982 \$ pour 2015 et 33 038 \$ pour 2016, totalisant 110 020 \$.

### 11. Instruments financiers

#### Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses charges.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	Budget	2014	2013
	\$	\$	\$
<b>ANNEXE A / SERVICES RÉMUNÉRÉS</b>			
Vente de services	150 000	26 455	35 298
Ristourne d'assurances et frais administratifs	-	274 944	290 335
Revenus de publicité « TP Express »	-	3 156	2 430
Ventes de produits	6 000	8 010	6 938
	<b>156 000</b>	<b>312 565</b>	<b>335 001</b>
<b>ANNEXE B / AUTRES</b>			
Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'oeuvre	-	23 060	-
Amendes	15 000	17 112	11 972
Intérêts	8 000	14 048	20 873
Évaluation inspecteurs	4 000	4 035	5 346
Rencontre annuelle des T.P.	-	9 870	8 505
Divers	15 000	4 574	50 080
	<b>42 000</b>	<b>72 699</b>	<b>96 776</b>
<b>ANNEXE C / RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE</b>			
Déplacements et représentation	4 000	8 676	5 851
Cotisations	20 000	25 832	19 968
Reconnaissance professionnelle et représentation gouvernementale	25 000	17 623	7 760
Perfectionnement	-	804	391
	<b>49 000</b>	<b>52 935</b>	<b>33 970</b>
<b>ANNEXE D / TABLEAU DES MEMBRES ET ADMISSION</b>			
Déplacements et représentation	1 000	2 447	1 187
Programmation	5 000	16 410	20 163
Papeterie, impression et fournitures	7 000	2 886	5 946
Postes et adressages	11 000	9 758	13 766
	<b>24 000</b>	<b>31 501</b>	<b>41 062</b>
<b>ANNEXE E / INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>			
Honoraires et comité d'inspection professionnelle	40 000	32 253	27 750
<b>ANNEXE F / SYNDIC ET DISCIPLINE</b>			
Discipline	10 000	40 882	10 626
Honoraires juridiques sur discipline	50 000	138 117	71 335
Honoraires de syndic	110 000	233 040	237 689
Papeterie et impressions	-	428	233
	<b>170 000</b>	<b>412 467</b>	<b>319 883</b>
<b>ANNEXE G / RELATION AVEC LE MILIEU</b>			
Déplacements et représentation	22 000	20 554	20 699
Divers	2 000	628	1 753
	<b>24 000</b>	<b>21 182</b>	<b>22 452</b>
<b>ANNEXE H / PROMOTION ET COMMUNICATIONS</b>			
TP Express	10 000	9 245	7 940
Rapport annuel	3 000	2 743	2 631
Bourses et prix d'exposition	5 000	10 500	10 450
Publicité	30 000	35 151	34 634
Communications	5 000	3 077	3 552
Déplacements et représentation	1 000	-	-
	<b>54 000</b>	<b>60 716</b>	<b>59 207</b>
<b>ANNEXE I / ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES</b>			
Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	79 373	77 729
Déplacements et représentation	44 000	37 696	33 584
Assurances	4 000	6 195	6 120
	<b>123 000</b>	<b>123 264</b>	<b>117 433</b>
<b>ANNEXE J / SECTIONS</b>			
Remises	8 000	5 175	5 778

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014

#### COMITÉ EXÉCUTIF

**Alain Bernier**, T.P. (06) - Président depuis 2000, membre du CA depuis 1995

**Laval Tremblay**, T.P. (03, 12) - Vice-président aux affaires administratives, depuis 1987

**Richard Legendre**, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président aux affaires professionnelles, depuis 1994

**Joël Thériault**, T.P. (13, 14, 15) - Vice-président aux communications, depuis 2004

**Charles Nadeau**, CPA - Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) depuis juin 2010

#### ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2014)

**Angélique Gagné**, T.P. (01, 11), depuis le 6 avril 2013

**Raymond Pelletier**, T.P. (01, 11), depuis 1980 jusqu'au 5 avril 2013

**Claude Gagné**, T.P. (02), depuis le 4 avril 2009

**Bernard Gaudichon**, T.P. (03, 12), depuis le 3 avril 2010

**Michel Plourde**, T.P. (04, 17), depuis 2003

**Germain Thibault**, T.P. (05), depuis 2001

**Yanick Bouchard-Latour**, T.P. (06), depuis 2004

**Richard Gervais**, T.P. (06), depuis 1998

**Guy Létourneau**, T.P. (06), depuis 1984

**Jean-Guy Slevan**, T.P. (06), depuis le 14 avril 2012

**Josée Gionet**, T.P. (07), depuis le 13 mars 2009

**Marc Guimont**, T.P. (08), depuis 1995

**Rino Therrien**, T.P. (09), depuis le 21 septembre 2012

**Yvon Germain**, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

**Paul O'Borne**, T.P. (13, 14, 15), depuis le 8 juin 2012

**Michel Langelier**, T.P. (16), depuis le 19 septembre 2008

**Patrick Sullivan**, T.P. (16), depuis le 5 juin 2009

#### ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

**Jean-Pierre Bertrand**, B.A., LL.L., D.D.N., depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013

**Gaëtan Mercier**, B.A.A., depuis le 15 avril 2011

**Diane Morin**, MBA, depuis le 25 février 2013

**Charles Nadeau**, CPA, depuis le 5 juin 2009

#### SECRÉTAIRE

**Denis Beauchamp**, c.a.é.

#### SYNDIC

**Guylaine Houle**, T.P., depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

#### SYNDICS ADJOINTS

**Chenel Lauzier**, T. P., syndic sortant

**Denis J. Dubois**, T.P., syndic adjoint sortant

**Serge Dumas**, T.P., syndic adjoint sortant

**Pierre Hubert**, T.P., syndic adjoint

**François Linteau**, T.P., syndic adjoint

**Guy Veillette**, T.P., syndic adjoint

#### SYNDIC AD HOC

**Patrick Gautreau**, T.P.

**Denis Girard**, T.P.

#### DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Vice-président aux affaires professionnelles

Vice-président aux affaires administratives, délégué substitut

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	Budget	2014	2013
	\$	\$	\$
<b>ANNEXE K / GESTION ET SOUTIEN</b>			
Cotisations	1 500	1 585	1 520
Formation et documentation	1 000	2 332	777
Papeterie, impression et fournitures	13 000	17 524	12 731
Postes et adressages	13 000	11 636	9 662
Communication	12 000	11 146	10 952
Loyer	76 000	75 526	74 458
Entretien de l'équipement	16 000	10 879	18 300
Location d'équipement	12 500	10 982	11 286
Assurances et taxes	12 000	16 085	14 811
Entretien du local	500	530	356
Honoraires professionnels	6 500	7 149	5 900
Honoraires de gestion	74 000	74 739	72 563
Perfectionnement	2 000	2 202	812
Arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM)	-	30 000	-
Intérêts et frais bancaires	16 600	22 886	18 805
Amortissement des immobilisations	10 000	8 304	9 438
	<b>266 600</b>	<b>303 505</b>	<b>262 371</b>
<b>ANNEXE L / SERVICES AUX MEMBRES</b>			
Rencontre annuelle des T.P.	-	9 870	8 505
Programme de développement professionnel	12 000	1 763	10 962
Consultation	6 000	4 667	5 401
Achats de sceaux et jongs	3 500	2 893	2 595
	<b>21 500</b>	<b>19 193</b>	<b>27 463</b>

## TABLEAU DES MEMBRES

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Bas-Saint-Laurent	129	20
Saguenay-Lac-Saint-Jean	104	15
Capitale-Nationale	333	70
Mauricie	114	38
Estrie	111	13
Montréal	802	75
Outaouais	139	12
Abitibi-Témiscamingue	73	5
Côte-Nord-Nouveau-Québec	33	6
Nord-du-Québec	9	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20	2
Chaudière-Appalaches	192	41
Laval	183	44
Lanaudière	222	32
Laurentides	259	62
Montérégie	675	48
Centre-du-Québec	152	25
Hors Québec	70	0
Hors Canada	11	0
<b>Total</b>	<b>3 631</b>	<b>508</b>

## RÉPARTITION DES MEMBRES

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Membres en règle au début de l'exercice	3 555	3 595	3 663
+ Admissions	433	351	355
- Radiations	352	386	413
- Décédés	5	5	10
Membres en règle à la fin de l'exercice	<b>3 631</b>	<b>3 555</b>	<b>3 595</b>

## COTISATION

La cotisation pour l'année 2013-2014 (1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	350 \$
Cotisation finissant 1 (1 <sup>er</sup> exercice à l'Ordre)	140 \$
Cotisation finissant 2 (2 <sup>e</sup> exercice à l'Ordre)	250 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	220 \$
Cotisation d'un membre en congé parental	220 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	170 \$
Cotisation d'un membre retraité	85 \$
Cotisation d'un étudiant affilié	22 \$

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

### COMITÉS (AU 31 MARS 2014)

#### ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Deux représentants du courtier  
Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives

**Gaétan Mercier**, administrateur nommé

**Jean-Guy Slevan**, T.P., jusqu'au 7 juin 2013

**Paul Thérout**, T.P., depuis le 7 juin 2013

Un membre ad hoc (expert technique au besoin)

Direction générale (secrétaire)

#### CONSEIL DE DISCIPLINE

**M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert**  
(président nommé par le gouvernement)

**Guy Huneault**, T.P., depuis le 7 juin 2013

**Claude Latulippe**, T.P.

**Yan Lévesque**, T.P., jusqu'au 29 mai 2013

**Pascal Martin**, T.P.

**Léopold Thérout**, T.P.

**M<sup>e</sup> Nicole Bouchard** (secrétaire)

#### ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

**Louis-Philippe Arseneault**, T.P. (président)

**Jean-Luc Archambault**, T.P.

**Maurice Charbonneau**, T.P.

**Serge Gingras**, T.P.

**Marc Raby**, T.P.

**Paul Roy**, T.Sc.A.

Direction des affaires professionnelles et juridiques  
(secrétaire)

#### ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

**Louis Parent**, T.P. (président), depuis le 22 novembre 2013

**Janick Marinier**, T.P., jusqu'au 15 octobre 2013

**Christiane Presseau**, T.Sc.A., jusqu'au 17 octobre 2013

**Denis Girard**, T.P.

**Jocelyne Label**, T.P., depuis le 21 mars 2014

**Éric Lessard**, T.P.

**Hakim Maldji**, T.P.

**Denis Robillard**, T.P., depuis le 21 mars 2014

Direction générale (secrétaire)

#### ÉVALUATION DU TRAVAIL DES SYNDICS

**Jean-Pierre Bertrand**, B.A., LL.L., D.D.N.,  
depuis le 7 juin 2013

**Josée Gionet**, T.P.

**Marc Guimont**, T.P.

**Guy Létourneau**, T.P.

#### EXAMINATEURS

**Jean-Yves Giguère**, T.P. (président)

**Nicholas Archambault**, T.P., jusqu'au 13 mai 2013

**Ianik Blanchet**, T.P.

**Mélissa Côté-Laforge**, T.P., depuis le 7 juin 2013

**François Durocher**, T.P., depuis le 27 septembre 2013

**Line Gagnon**, T.P., jusqu'au 4 juin 2013

**Robert Tremblay**, T.P.

**Allison Lebon** (secrétaire)

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014-2015

Revenus	\$	\$
Cotisations des membres		1 160 000
Étude de dossiers et administration		30 000
<b>Services</b>		
Ventes de sceaux et jongs	6 000	
Intérêts sur dépôts	6 000	
Ristournes d'assurances et frais administratifs	150 000	
Évaluation des inspecteurs	0	
Amendes	42 000	
Divers	5 000	
<b>Total des services</b>		<b>209 000</b>
<b>Total des revenus</b>		<b>1 399 000</b>
<b>Dépenses</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Salaires et avantages sociaux</b>		555 000
<b>Déplacements &amp; représentation</b>		
Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	
Déplacements et représentations	68 000	
<b>Total des déplacements et représentation</b>		<b>143 000</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		
Papeterie et impression	14 000	
Postes et adressages	21 000	
Fournitures de bureau	6 000	
Documentation	1 000	
Télécommunications	12 000	
Internet	5 000	
Loyer	76 000	
Entretien des locaux	500	
Entretien d'équipements	16 000	
Assurances, taxes et permis	16 000	
Location d'équipements	7 500	
Amortissement des immobilisations	8 000	
<b>Total des frais d'exploitation</b>		<b>183 000</b>
<b>Publications</b>		
Bulletin TP Express	10 000	
Rapport annuel	3 000	
<b>Total des publications</b>		<b>13 000</b>
<b>Frais bancaires</b>		18 000
<b>Sections</b>		8 000
<b>Cotisations</b>		28 000
<b>Rencontre annuelle des T.P.</b>		-
<b>Bourses</b>		5 000
<b>Publicité</b>		30 000
<b>Perfectionnement</b>		3 000
<b>Programme de développement professionnel</b>		2 000
<b>Frais de consultation</b>		
Reconnaissance professionnelle	10 000	
Frais juridiques et disciplines	115 000	
Honoraires de gestion	77 000	
Honoraires de vérification	6 500	
Frais de programmation	5 000	
Honoraires de consultation	4 000	
Honoraires de syndic	150 000	
Honoraires d'inspection professionnelle	35 000	
Évaluation inspection préachat	2 000	
<b>Total des frais de consultation</b>		<b>404 500</b>
<b>Divers</b>		<b>4 500</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>1 397 000</b>
<b>Excédents des revenus sur les dépenses</b>		<b>2 000</b>

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

### FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)

Hugues Girardin, T.P.

Marielle Gingras, représentante du ministère de l'Éducation

Louise Brunelle, représentante suppléante du ministère de l'Éducation

Anne Filion, représentante de la Fédération des cégeps

Anne Desjarlais, représentante de la Fédération des cégeps

Direction générale (secrétaire)

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

Paul Roy, T.Sc.A. (président)

Denis Bertrand, T.P.

Rénaud Cyr, T.P.

Richard Cyr, T.P.

Serge Gingras, T.P.

Yvan Lemay, T.P.

Jean Picard, T.P.

Martine-Suzanne Presseau, T.P., depuis le 27 septembre 2013

Robert Porter, T.P., jusqu'au 14 octobre 2013

Mathieu St-Jean, T.P. du 7 au 20 juin 2013

Serge Toutant, T.P., jusqu'au 3 avril 2013

Stéphane Bergeron, T.P. (inspecteur)

Steve Côté, T.P. (inspecteur)

Stéphane Drapeau, T.Sc.A. (inspecteur)

Charles Duguay, T.P. (inspecteur)

Jacques Goyette, T.P. (inspecteur)

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

### PLACEMENTS FINANCIERS

Germain Thibault, T.P.

Laval Tremblay, T.P.

Direction générale

### PRIX DE L'ORDRE

Florent Boivin, T.P. (président)

Stéphane Gariépy, T.P.

Jean-Marc Simon, T.P.

Direction du développement professionnel (secrétaire)

### RÉVISION

Luc Gendron, T.P. (président)

Gervais Lessard, représentant du public

Diane Morin, MBA, depuis le 7 juin 2013

Louis Parent, T.P.

M<sup>e</sup> Nicole Bouchard (secrétaire)

## PERSONNEL PERMANENT

(au 31 mars 2014)

Denis Beauchamp, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre

M<sup>e</sup> Marie-Chantal Lafrenière, directrice des affaires professionnelles et juridiques

Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement professionnel

Lisette Lavoie, adjointe administrative

Allison Lebon, agente à l'admission et à l'agrément

Nathalie Saint-Martin, agente au développement professionnel

Denis Sénéchal, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps

Youmaïssé Wade, conseillère à la direction professionnelle et juridique

